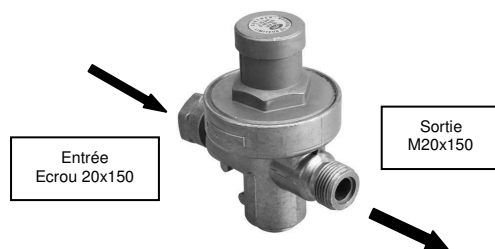



**GURTNER®**



**LPP**  
**Limiteur de Pression Propane**  
**Notice d'utilisation (à conserver par l'utilisateur)**

	Débit	Pressions		RACCORDS		NORMES	REFERENCES
		AMONT	AVANT	ENTREE	SORTIE		
LPP Limiteur Pression Propane	40 kg/h	1.5 b	1.75 b	Ecrou 20x150	Mâle 20x150	 M 88-779 NF EN 13785	21760.01
		3 b	3.5 b	Ecrou 20x150	Mâle 20x150		21770.01 Avec prise mano

**température d'utilisation : -20°C à +50°C**

L'installation d'un limiteur de pression est obligatoire après la première détente dans une installation domestique depuis la modification de l'arrêté de 02/08/77, en octobre 1993

Cet appareil protège l'installation à l'aval en limitant la pression à 1.75bars en cas de défaillance du détendeur. Le limiteur doit être installé uniquement en aval d'un détendeur haute pression.

En aucun cas, le limiteur ne doit être installé en aval d'un appareil possédant un limiteur incorporé.

Dans les conditions normales d'utilisation, afin de garantir un fonctionnement correct de l'installation, il est recommandé de le changer dans les 10 ans suivant la date de fabrication.

**INSTALLATIONS :**

Lors de l'installation, veillez au bon état des joints ainsi qu'à leur positionnement. Le serrage s'effectuant sur des joints caoutchouc ne doit pas être excessif.

Une flèche sur le corps du limiteur indique le sens de passage du gaz.

Aucune opération de réglage n'est à faire sur ce détendeur qui est préréglé.

Lorsque l'appareil est utilisé à l'extérieur des locaux, il doit être positionné ou protégé de manière à empêcher la pénétration des eaux de ruissellement.

Au terme du D.T.U.61-1, la présence du limiteur de pression autorise l'épreuve des canalisations à 3 bars.

**RECOMMANDATIONS**

Avant d'être mises en service, les canalisations doivent être très soigneusement soufflées pour éliminer toutes impuretés. Pendant cette opération les appareils sont démontés, afin d'éviter que des bavures n'endommagent les composants internes des appareils.

**Soudure :**

Les appareils doivent être impérativement séparés des raccords au moment de la brasure forte qui doit être agréée gaz. (Point de fusion >450°C). A l'aval de la deuxième détente, la brasure tendre est tolérée.

**Garantie :**

Les appareils sont garantis 5 ans à partir de la date de fabrication indiquée sur le corps de l'appareil. Toutefois, les dégradations causées par les tentatives de démontage, les coups, les coulées de décapant, de brasure, ou toute autre cause provenant d'une mauvaise



40, rue de la Libération - B.P. 129  
F - 25302 PONTARLIER Cedex  
Tél. 03 81 46 70 22 - Fax 03 81 46 96 16  
[www.gurtner.fr](http://www.gurtner.fr) – hotline 0820209115

Réf: 21761-B